

MERCREDI 14 MAI 2014

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 14 mai 2014 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENT :

Wayne Conklin	Pierre Auclair
Yan Montpetit	Harold Linton
Nicole Blondin	

SONT ABSENT : Marie-Ève Dardel

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Six (6) contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 9 avril 2014 — séance régulière
4. Période de questions
5. Présentation des Loisirs de Boileau
6. Rapports
 - 6.1. Rapport du Maire
 - 6.1.1 Rapport du Maire des activités du mois.
 - 6.2. Rapport de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.3. Rapports de l'inspecteur municipal
 - 6.3.1. Dépôt des travaux à faire en mai
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois d'avril.
 - 6.4. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement
 - 6.4.1. Dépôt du rapport du mois d'avril.
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois d'avril 2014.
8. Correspondance
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Pour nommer les membres du comité Municipalités Amis Des Aînés (MADA).
 - 9.2. Pour confirmer l'achat des bacs à ordures.
 - 9.3. Pour le choix du soumissionnaire pour le gravier 0 ¾.
 - 9.4. Pour l'achat d'un souffleur à dos.
 - 9.5. Pour l'achat d'un balai de rue.
 - 9.6. Pour un appui financier à la PROMA.

- 9.7. Pour un avis juridique concernant la portée de certains articles de la Loi sur les compétences municipales.
- 9.8. Pour nommer la firme comptable pour l'exercice financier 2014.
- 9.9. Pour l'achat d'un masque de soudure.
- 9.10. Pour entériner l'entente intermunicipale avec le Canton de Harrington concernant le nivelage du chemin Maskinongé.
- 9.11. Pour payer la facture pour les services et les fournitures informatiques à PC Diamond informatique.
- 9.12. Pour l'achat d'un pulvérisateur de bois auprès du Groupe GEDIC.
- 9.13. Pour procéder à l'installation par l'Entreprise JOFI enr. des circuits hydrauliques sur la pelle excavatrice.
- 9.14. Pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Initiative d'investissement local (IIL)
10. Avis de motion
 - 10.1. Avis de motion concernant l'adoption du règlement sur les matières résiduelles et recyclables ainsi que l'abrogation du règlement # 04-018.
 - 10.2. Avis de motion concernant l'adoption du règlement sur les accès au lac.
 - 10.3. Avis de motion concernant l'adoption du règlement l'aménagement et les normes relatives aux quais sur un plan d'eau
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

14-05-080 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14-05-081 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AVRIL 2014 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 9 avril 2014, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 9 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions des citoyens présents

5. PRÉSENTATION DES LOISIRS DE BOILEAU

Madame Diane Élie et Monsieur Michel Huneault présentent au Conseil le bilan financier 2013, le budget 2014, une demande d'aide financière ainsi que, le calendrier des activités à venir.

6. RAPPORTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

6.1.1 Monsieur le maire déposera son rapport des activités lors de la prochaine séance.

6.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois d'avril 2014, des dépôts ont été effectués pour un montant de 148 610,73 \$. De plus, nous avons 109 507,36 \$ en chèques postdatés.

6.3 RAPPORT DES TRAVAUX DE VOIRIE

6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN MAI

M Mathieu Dessureault dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de mai 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE MARS

M Mathieu Dessureault dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de mars 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.4 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

M Mathieu Dessureault dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de mars 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

7. FINANCES

14-05-082

7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS D'AVRIL 2014

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois d'avril 2014 d'une somme de 41 567,59 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait état de la correspondance reçue au cours du mois.

9. AFFAIRES NOUVELLES

14-05-083 9.1. POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ MUNICIPALITÉS AMIS DES AÎNÉS (MADA).

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Boileau a entamé une démarche pour l'élaboration d'une politique municipale dans le cadre de MADA;

CONSIDÉRANT que par l'entremise de la résolution # 13-07-078, la Municipalité doit mettre sur pied un comité de pilotage composé autant de personnes âgées engagées dans la communauté de Boileau que de représentants municipaux pour effectuer un diagnostic des besoins et services des aînés, mais aussi voir au parachèvement et la diffusion de la politique MADA;

POUR CES MOTIFS :
Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :
Le Conseil de Boileau nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité de pilotage MADA :
M Pierre Auclair (responsable des questions familiales et aînés. RQF)
M Serge Perry
M Wayne Conklin
M Henri Gariépy
Mme Greta Macwhirter
Mme Jocelyne Décarie
M Harold Linton

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Copie conforme aux membres du Comité MADA 2014-05-22

14-05-084 9.2. POUR CONFIRMER L'ACHAT DES BACS À ORDURES.

ATTENDU que la municipalité de Boileau a décidé de faire l'achat de bacs à ordures pour remplacer les boîtes à ordures de bois des citoyens;

ATTENDU que des démarches ont été effectuées dans le but de trouver le prix le moins cher possible pour lesdits bacs à ordures;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à l'achat de 252 bacs à ordures de 360 litres auprès de Gestion USD inc. pour un montant de 23 103,08 \$ incluant les taxes et la livraison.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Bacs commandés le 2014-05-01

14-05-085

9.3. POUR LE CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE GRAVIER 0 ¾.

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a mandaté le directeur général, pour entamer le processus d'appel d'offres pour l'achat de 3 000 tonnes de gravier 0-3/4 de catégorie MG -20;

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitations a été envoyé le 2 mai 2014 auprès d'entreprises susceptibles de fournir le gravier demandé;

ATTENDU qu'une ouverture publique et devant témoin des soumissions reçues a eu lieu le 12 mai 2014 dont, en voici le résultat :

Gilbert P. Miller	15.84 \$ la tonne
Lirette Excavation	16.43 \$ la tonne
R.B. Gauthier	21.32 \$ la tonne

(Les prix à la tonne incluent les taxes, les redevances et la livraison)

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à l'achat de 3 000 tonnes de gravier 0-3/4 de catégorie MG -20 au prix de 15, 84 \$ la tonne (incluant les taxes, les redevances et la livraison) auprès du plus bas soumissionnaire conforme soit : l'entreprise Gilbert P. Miller

ET QUE :

Le directeur général, en la personne de Mathieu Dessureault, soit autorisé à signer les documents officialisant l'entente.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Résolution envoyée au soumissionnaire 2014-05-16

14-05-086

9.4. POUR L'ACHAT D'UN SOUFFLEUR À DOS.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit nettoyer les fissures sur l'asphalte des chemins de la Municipalité avant d'appliquer la collasse et ainsi effectuer certaines réparations nécessaires pour la sécurité des usagers de la route;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin

et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à l'achat d'un souffleur à dos modèle BR430 de marque STILH auprès de Centre d'Équipements Verts du Nord pour un montant de 429.95 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Achat effectué le 2014-05-14

14-05-087 9.5. POUR L'ACHAT D'UN BALAI DE RUE.

ATTENDU que la Municipalité doit nettoyer les chemins asphaltés de son territoire pour débarrasser ceux-ci du sable et graviers accumulés tout au long de l'hiver;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil effectue l'achat d'un balai de rue de marque AGRIC auprès du groupe JLD Centre d'Équipements Verts du Nord pour un montant de 4 035 \$ plus les taxes et transport applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Prise de possession du balai le 2014-05-21

14-05-088 9.6. POUR UN APPUI FINANCIER À LA PROMA.

CONSIDÉRANT : que la Société pour la Protection du Bassin Versant de la Rivière Maskinongé (PROMA) a été constituée en corporation à but non lucratif, le 26 avril 2010;

CONSIDÉRANT : que les objectifs de la PROMA visent :

- L'harmonisation de la réglementation pour la protection des rives de la Maskinongé,
- La création d'une banque de données,
- La création d'un réseau de parcs le long de la rivière

CONSIDÉRANT : que le Conseil de Boileau reconnaît l'importance du rôle de préservation que joue la PROMA et désire continuer de mettre en valeur la Rivière Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil appuie financièrement la PROMA pour un montant de 500 \$

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-05-089 **9.7. POUR UN AVIS JURIDIQUE CONCERNANT LA PORTÉE DE CERTAINS ARTICLES DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES**

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a été questionnée sur la notion de chemin de tolérance et la portée de certains articles de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU que la Municipalité de Boileau doit préciser par résolution du Conseil les mandats qui dépassent le cadre de l'entente de services avec la firme d'avocat Deveau, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS qui désert la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil de la municipalité demande un avis juridique sur la notion de chemin de tolérance et les articles s'y accompagnant auprès de son conseiller juridique, la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Demande effectuée le 2014-05-09

14-05-090 **9.8. POUR NOMMER LA FIRME COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014.**

ATTENDU que Charlebois et Gratton CPA inc. présente au Conseil une soumission d'une somme de 8 400 \$ pour être nommés vérificateurs et responsables de la préparation et la vérification de l'audit et du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Charlebois et Gratton, CPA inc., soient nommés vérificateurs des livres de la municipalité pour l'exercice financier de 2014 et qu'à ce titre, leur mandat soit le suivant :

1. Vérifier les livres comptables de la Municipalité
2. Assister le directeur général pour le dépôt du rapport financier auprès du M.A.M.R.O.T.
3. Effectuer l'audit intérimaire et de fin d'année.
4. Présenter au Conseil de la Municipalité le rapport financier de fin d'année

5. Faire tout ce qui est nécessaire pour mener à bien le présent mandat

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Résolution envoyée le 2014-05-22

14-05-091 9.9. POUR L'ACHAT D'UN MASQUE DE SOUDURE.

ATTENDU qu'il est nécessaire de se procurer un casque de soudure ventilé qui offre la protection nécessaire au respect des normes en vigueur;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à l'achat d'un casque de soudure ventilé AIRMAX auprès de Main Industrial ltée pour un montant de 689.80 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-05-092 9.10 POUR ENTÉRINER L'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC HARRINGTON CONCERNANT LE NIVELAGE DU CHEMIN MASKINONGÉ

ATTENDU qu'une demande du Canton de Harrington nous a été acheminée pour effectuer le nivelage des portions de chemin en gravier du ch. Maskinongé, et ce, des limites de Boileau jusqu'au pont Rivington sur une portion d'environ 4.1 km;

ATTENDU que les municipalités de Boileau et du Canton de Harrington désirent se prévaloir de l'article 569 du Code Municipal pour conclure une entente relative au nivelage du chemin de la Rivière Maskinongé;

ATTENDU qu'une entente a été préparée par les administrations respectives et doit être paraphée par chacun des Conseils;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité accepte et autorise son directeur général à signer l'entente intermunicipale avec le Canton de Harrington relativement au nivelage du chemin Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-05-093 9.11 POUR PAYER LA FACTURE POUR LES SERVICES ET LES FOURNITURES INFORMATIQUES À PC DIAMOND INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que des postes informatiques ont dû être changés suite à l'arrêt des mis à jour pour Windows XP;

CONSIDÉRANT que le poste informatique de la salle des Loisirs avait des problèmes importants et ne fonctionnait plus;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité paie la facture de PC Diamond informatique pour un montant de 826.37 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-05-094

9.12 POUR L'ACHAT D'UN PULVÉRISEUR DE BOIS AUPRÈS DU GROUPE GEDIC

CONSIDÉRANT que Le Conseil désire faire l'acquisition d'un pulvérisateur de bois (débroussailleuse) pour procéder au nettoyage des bords de chemin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs démarches ont été faites pour s'assurer de trouver un équipement au plus bas prix, mais aussi qui puisse être fonctionnel avec notre pelle excavatrice;

CONSIDÉRANT que le groupe GEDIC nous a confirmé par écrit la compatibilité du pulvérisateur CEM 36 avec notre pelle excavatrice;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau procède à l'achat d'un pulvérisateur à bois CEM36 de marque FECON auprès du groupe GEDIC pour un montant de 18 000 \$ incluant le transport, mais plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Livré à la Municipalité 2014-05-20

14-05-095

9.13 POUR PROCÉDER À L'INSTALLATION PAR L'ENTREPRISE JOFI ENR. DES CIRCUITS HYDRAULIQUES SUR LA PELLE EXCAVATRICE.

ATTENDU que des ajustements et des installations hydrauliques seront nécessaires pour permettre l'installation du pulvérisateur à bois sur la pelle excavatrice dont en autres, l'installation d'une commande en cabine;

ATTENDU qu'une description détaillée des travaux nécessaires nous a été envoyée par l'entreprise JOFI enr. par l'entremise de la soumission no.360;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair

et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau fasse effectuer les travaux hydrauliques nécessaires sur la pelle excavatrice auprès de l'entreprise JOFI enr. pour un montant forfaitaire de 7 760.81 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-05-096

9.14 POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INITIATIVE D'INVESTISSEMENT LOCAL (IIL)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Boileau désire se prévaloir d'une aide financière offerte dans le cadre du programme d'Initiative d'Investissement Local (IIL) pour remettre en état et améliorer les infrastructures communautaires des Loisirs de Boileau et de la Bonne Entente;

CONSIDÉRANT que les locaux accueillant la Bonne Entente et les Loisirs de Boileau datent des années 1950 et ont d'urgents besoins de réfections;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité de Boileau entame une démarche dans le cadre du programme IIL pour obtenir une aide financière pour la réfection des locaux communautaires dans l'Hôtel-de-Ville;

ET QUE :

La Municipalité mandate son directeur général, en la personne de Monsieur Mathieu Dessureault, pour remplir et signer la demande d'aide financière ou tout autre document relatifs à la présente démarche;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

10. AVIS DE MOTION

14-05-097

10.1. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES AINSI QUE L'ABROGATION DU RÈGLEMENT # 04-018.

L'avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Blondin qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité, il sera présenté un projet de règlement numéro 14-*** concernant l'adoption du règlement sur les matières résiduelles et recyclables ainsi que l'abrogation du règlement # 04-018.

14-05-098

10.2. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES ACCÈS AU LAC.

L'avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yan Montpetit que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement no.14-*** sera présenté pour étude et adoptions aux fins de l'accès au lac sur le territoire de la municipalité.

14-05-099

10.3. AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DES QUAIS.

L'avis de motion est donné par monsieur le conseiller Wayne Conklin que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement no.14-*** sera présenté pour étude et adoptions aux fins de l'aménagement et les normes relatives aux quais sur un plan d'eau.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

MONSIEUR LE MAIRE RÉPOND AUX QUESTIONS DES CITOYENS PRÉSENTS

14-05-100

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 21 h

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Mathieu Dessureault
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 7 mai 2014, tenue de 13 h 30 à 16 h 15, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin Yan Montpetit
Pierre Auclair Harold Linton

Le secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault était également présent.